

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mai 2008



Nicolas Le Saux, Président d'Uniprotect, nommé co-président de la norme sécurité (NF X 50-777)



Nicolas Le Saux vient d'être nommé co-président du Comité particulier de la norme NF X 50-777, en représentation de l'USP, au côté de Geoffroy Castelnau, Directeur Général de DPSA qui y représentera le SNES. Tous deux ont pour mission de veiller au développement de la norme et au maintien de ses exigences. Titulaire de la norme NF X 50-777 "entreprises privées de prévention et de sécurité" depuis 2004, reconduit en 2007, de la certification DT 78 (Seveso seuil haut), Uniprotect sera bientôt, avec le passage à l'ISO 9001, la société la plus certifiée de France.

La norme NF, quel intérêt ?

Cette norme, la seule à garantir un engagement métier spécifique à la profession, porte sur tous les aspects de l'activité d'une entreprise de sécurité. Elle définit un niveau obligatoire en terme de moyens, définit les règles d'art du métier et témoigne de l'intégrité éthique et sociale du prestataire. Les entreprises titulaires de la norme sont auditées tous les 18 mois et doivent répondre à une stricte évaluation fournisseur.

Quel différence par rapport à la certification ISO 9001 ?

Reposant sur des champs très différents, les deux certifications ne peuvent être opposées car elles sont complémentaires. La certification ISO 9001 est applicable à tous les secteurs d'activité et définit des objectifs de principe en terme d'organisation. Les engagements de service peuvent être différents selon les entreprises, avec un champ plus ou moins limité.

Pourquoi le nombre d'entreprises normées est-il en régression ?

Créé en 1998, la norme a regroupé jusqu'à 22 titulaires et 25 % des effectifs de la profession. Seules 14 sociétés demeurent aujourd'hui normées. D'une part, les exigences de la norme représentent un investissement non négligeable et une rigueur dans le suivi opérationnel que certaines entreprises ont choisi de ne pas poursuivre. La norme NF vérifie lors de ses contrôles que le taux de sous-traitance ne dépasse pas 10% de l'activité. Les sous-traitants sont aussi contrôlés et tenus à un respect des exigences NF. D'autre part, la norme a encore besoin du soutien des donneurs d'ordre qui sont en droit de l'exiger dans leur cahier des charges, au côté de l'ISO plus connue mais généraliste.